

103. — 5 mars 1912. — Loi contenant le budget des recettes et dépenses pour ordre du Congo belge pour l'exercice 1912 (1). (Bull. off. du Congo, 1912, p. 258; Monit. du 16 mars 1912.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les recettes et les

dépenses pour ordre de l'exercice 1912 du Congo belge sont évaluées respectivement à la somme de vingt-neuf millions quinze mille neuf cent quarante francs (29,015,940 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des colonies, M. J. RENKIN.)

Budget des recettes et des dépenses pour ordre du Congo belge pour l'exercice 1912.

Nos des articles	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — FONDS DE TIERS.			
1	Cautionnements en matière fiscale fr.	20,000 »	
2	Cautionnements en matière judiciaire	10,000 »	
3	Versements, au Congo et en Belgique, de sommes dues ou appartenant à des tiers, et dont le paiement est demandé dans la colonie ou en Belgique	4,500,000 »	
4	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats-poste	3,000,000 »	
5	Versements et remboursements des reliquats de successions	300,000 »	
6	Envois de fonds au Congo	10,000,000 »	
7	Versements et retraits de sommes à la Caisse d'épargne de l'Etat au profit du personnel d'Afrique	4,000,000 »	
8	Billets d'Etat. — Remboursement	260,940 »	
9	Versements et retraits pour saisies-arêts et cessions de traitements	20,000 »	
10	Exploitation, en régie, des forêts attribuées à la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains	700,000 »	
11	Exploitation, en régie, des chemins de fer vicinaux du Mayumbe	150,000 »	
12	Construction, en régie, des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains	7,000,000 »	28,890,940 »
13	Fonds spécial des pensions de retraite des fonctionnaires et agents administratifs ou militaires de la colonie, en exécution de l'arrêté royal du 2 mai 1910	200,000 »	
14	Ristourne de Sa Majesté pour liquider les pensions civiles allouées conformément aux dispositions du décret du 25 avril 1910 et de l'arrêté royal du 2 mai 1910	500,000 »	
15	Fonds de construction pour compte de tiers	20,000 »	
16	Fonds spécial créé au moyen de la perception de la taxe de plantations d'essences à caoutchouc	1,000,000 »	
17	Déficits de comptes. — Consignations	10,000 »	
18	Cautionnements de fournisseurs, d'adjudicataires ou de soumissionnaires, etc.	400,000 »	
19	Fonds spécial destiné à consentir des avances sur traitements aux agents de la colonie, à charge de régularisation	100,000 »	
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.			
20	Vente de médicaments au Congo	5,000 »	
21	Remboursements d'avaries de marchandises, matériaux, etc.	20,000 »	125,000 »
22	Ristourne sur fret et passages	100,000 »	
Total du budget des recettes et des dépenses pour ordre. . . fr.			29,015,940 »

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1911-1912.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et projet de loi, n° 6. — Rapport, n° 41.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption, p. 831.

SÉNAT.

Session de 1911-1912.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 23. — Rapport.

Annales parlementaires. — Adoption. Séance du 1^{er} mars 1912.